

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 20 Mars 2014

Salle des Fêtes

SAINT ANTOINE

Présents : 24

Mr AUGENDRE Jean Paul (Saint Antoine), **Mr BASTIDE Jacques** (Saint Laurent d'Arce), **Mr BIROLEAU Benjamin** (Saint André de Cubzac), **Mme BOURSEAU Christiane** (Virzac), **Mr BRUN Jean Paul** (Saint Antoine), **MME BRIDOUX Nadia** (Suppléante de Mr CLAVEREAU Jean Pierre Cubzac Les Ponts), **M CRANBEDOU Dominique** (Saint Gervais), **Mr DUMAS Alain** (Saint Gervais), **Mr FAURE Jean Georges** (Salignac), **Mme GAUTHIER Françoise** (Saint Laurent d'Arce), **M DUMAS Laurent** (Suppléant de Mr GUILLAUD Florion Saint André de Cubzac), **Mr JEANNET Serge** (Gauriaguet), **Mr MANSUY Ludovic** (Saint André de Cubzac), **Mr MICHAUX Alain** (Saint André de Cubzac), **Madame LAVAUD Véronique** (Suppléante de Mme MORAGUES Danièle Saint André de Cubzac), **MME MIOTTI Florence** (Suppléante de Mr MORISSET Laurent Saint Gervais), **Mr PASTUREAU Alain** (Saint André de Cubzac), **Mr PILARD Christophe** (Saint André de Cubzac), **Mr POIRIER Jean Paul** (Salignac), **Mr POULAIN Alex** (Aubie Espessas), **Mr POUX Vincent** (Saint André de Cubzac), **Mr RAYNAL Vincent** (Cubzac Les Ponts), **Mr TABONE Alain** (Cubzac Les Ponts), **Mr VIGNES Lionel** (Saint Laurent d'Arce)

Absents : 8

Mr GUINAUDIE Sylvain (Aubie Espessas), **Mr LAGABARRE José** (Peujard), **Mr LAMEZAGUE Jean Guy** (Virzac), **Mr MABILLE Christian** (Peujard), **Mr MERCADIER Armand** (Salignac), **Mr MONTANGON Alain** (Gauriaguet), **Mme PRUD'HOMME Florence** (Saint André de Cubzac), **Mme SAGASTI Sylvie** (Peujard),

Secrétaire de séance : **M AUGENDRE Jean Paul**

Alain PASTUREAU excuse l'absence de ... (non noté, non enregistré). Il confie la parole à Jean-Pierre BRUN

Jean-Paul BRUN souhaite la bienvenue au conseil communautaire. Il remercie Jean-Paul AUGENDRE pour son implication dans la commune est la communauté de communes.

Alain PASTUREAU remercie Jean-Paul BRUN pour son accueil.

Avec cette réunion, la dernière de la mandature, une page se tourne.

A l'heure d'un premier bilan, le travail qui a été mené durant ces six dernières années, doit être souligné.

Je ne vais pas ce soir, me livrer à un bilan exhaustif...

Cette mandature aura été marquée par l'aboutissement du SCOT, qui je le rappelle a été le premier des territoires girondins, la construction des terrains de proximité, un dans chaque commune, celle du nouvel ALSH et des deux micro crèches...

Outre ces opérations emblématiques, on retiendra, l'avancement de la ZAC Parc d'Aquitaine, car en grande partie, c'est là que se joue dans les années qui viennent, l'avenir de notre territoire.

Nous avons désormais assuré l'essentiel de la maîtrise foncière, donné une orientation durable à cette ZAC et repris la main sur des projets (secteur commercial et Village de Marques) qui nous avaient échappé et qui étaient en panne.

Comme je le rappelais lors du dernier Conseil, nous commençons à percevoir les résultats tangibles de ce travail : Le complexe cinématographique, l'entreprise PREFAL, l'éco parc commercial et dernièrement le village de Marques ; tous ces projets importants avancent bien.

Lundi 3 mars, j'ai signé la Promesse de vente concernant le cinéma et le dossier de CDAC est prêt.

En ce qui concerne l'entreprise PREFAL, la demande de permis de construire a été déposée aujourd'hui à la mairie de St André.

Le Village de Marques entre pour sa part, dans une phase décisive.

Le calendrier a pris du retard, mais ces dernières semaines ont été profitables dans la mesure où elles nous ont permis de finaliser cette opération complexe et notamment de consolider le partenariat.

Notre Conseil Communautaire devrait être appelé à délibérer dans le courant du mois d'Avril, date à laquelle un nouveau dossier sera déposé en CDAC.

Voici quelques visuels qui présentent la qualité du travail qui a été réalisé par les architectes et qui montrent que ce beau projet s'inscrit désormais résolument dans une perspective de développement économique durable...

Cette séance va être consacrée en grande partie au budget, acte essentiel de notre collectivité au cours de l'année.

Comme nous allons le voir, nos efforts porteront en 2014 sur l'économie et l'emploi.

Plus de 7 millions d'€, un niveau tout à fait considérable, sont consacrés à l'acquisition des dernières parcelles situées en secteur constructible et aux travaux d'aménagement de la ZAC.

Cette opération entre dans une phase concrète, les premières constructions vont bientôt sortir de terre.

Il y a un an et demi, notre collectivité était en difficulté, sa parole fortement érodée et son projet phare était à reconstruire.

Nous avons su collectivement sortir de cette situation et en dépit de divergences ponctuelles, nous avons toujours trouvé des solutions qui nous ont permis d'avancer.

La transparence également a permis de redonner de la confiance et l'envie, je crois, de continuer ensemble à consolider l'édifice intercommunal, au service et au côté de nos communes.

Au moment où les Conseils Municipaux vont être renouvelés et où les Conseillers Communautaires vont être élus, je tenais à vous adresser à toutes et à tous, chers collègues, mes remerciements les plus sincères pour votre investissement personnel au service de l'intérêt général et de nos concitoyens.

Ce mandat n'a pas été de tout repos, mais notre satisfaction est de constater que le cubzaguais est un des territoires les plus dynamiques de notre département.

Ensemble, nous avons créé les conditions pour que ce développement s'amplifie dans les années à venir...

Pour terminer ces propos, Alain PASTUREAU remercie l'ensemble des élus qui ont fait le choix de ne pas se présenter aux prochaines élections, pour leur travail au sein de la Communauté de communes.

Le quorum est constaté en début de séance.

Jean-Paul AUGENDRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil communautaire précédent ne donne lieu à aucune observation, et est adopté à l'unanimité.

1. Rapport n°2014-27 / Délibération n°2014-27 :

Jacques BASTIDE présente le rapport.

Vu la délibération n° 75-2002 du 18 décembre 2002, prise par la CdC du Cubzaguais, prenant acte du « projet de développement, sport, culture, jeunesse » élaboré par la commission Vie Locale et Animation du Territoire

Il a été décidé de proposer dans le cadre de la politique associative :

- l'attribution d'une subvention aux associations sportives du canton répondant à des critères définis et validés dont les objectifs généraux sont les actions de formation auprès des jeunes de moins de 16 ans et l'encadrement par des éducateurs qualifiés,

- la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs avec les associations subventionnées.

Vingt quatre associations sportives du Cubzaguais, ont déposé un dossier de demande de subvention.

Associations d'intérêt communautaire (pratique unique)

St André Basket	Rugby Club Cubzaguais
Stade Cubzaguais Athlétisme	Coqs Peujardais
GEFOC (Hand ball, Taekwondo)	St André Badminton
Flamme Virsacaise – Twirling	

Associations d'intérêt intercommunal (pratique multiple)

GEFOC (Gymnastique)	Pass USEP Peujard
USEP St Laurent d'Arce	Tennis Club Cubzaguais
Tennis club de Peujard	Association Cubzacaise de tennis
Tennis club de Prignac-St Gervais	Football club Cubzac les Ponts
Football club Gauriaguet Peujard	Football club St Gervais - St Laurent
Football club St André de Cubzac	Shukokai Cubzac
Judo Club Gauriaguet	Team FF 33
Karaté ken club Salignac	Cirqu'éveil (Comité des fêtes St Antoine)
Cirque éveil (Amicale laïque Cubzac les Ponts)	

Certaines de ces associations sportives exercent une activité d'envergure départementale, voir régionale et même nationale pour certaines d'entre elles.

Il est proposé dans le cadre de la politique associative l'attribution d'une subvention aux associations sportives du canton répondant à des critères définis et validés, ainsi qu'une convention de partenariat et d'objectifs avec les associations subventionnées.

Associations sportives de vocation intercommunales

Nom association	Nbre jeunes -16 ans	Subvention 2014	Rappel 2013
St André Basket	136	2 992,00 €	2 904,00 €
Racing Club Cubzaguais (rugby)	183	4 026,00 €	3 872,00 €
Coqs Peujardais (tennis de table)	43	946,00 €	990,00 €
Stade Cubzaguais Athlétisme	167	3 674,00 €	3 476,00 €
St André Badminton	93	2 046,00 €	2 090,00 €
GEFOC Hand	105	2 310,00 €	2 178,00 €
GEFOC Taekwondo	86	1 892,00 €	1 650,00 €
Flamme Virsacaise - Twirling	34	748,00 €	726,00 €
	847	18 634,00 €	17 886,00 €

Autres associations sportives

Nom association	Nbre jeunes -16 ans	Subvention 2014	Rappel 2013
GEFOC Gymnastique	131	1 441,00 €	1 342,00 €
PASS USEP Peujard	32	352,00 €	1 089,00 €
USEP St Laurent d'Arce	42	462,00 €	649,00 €
Tennis Club Cubzaguais	175	1 925,00 €	1 991,00 €
Tennis club de Peujard	14	154,00 €	77,00 €
Association Cubzacaise de tennis	39	429,00 €	451,00 €
Tennis club de Prignac - St Gervais	32	352,00 €	319,00 €
FC Cubzac les Ponts	63	693,00 €	605,00 €
FC Gauriaguet Peujard	61	671,00 €	781,00 €
FC St Laurent St Gervais	102	1 122,00 €	1 133,00 €
FC St André	229	2 519,00 €	2 244,00 €
Shukokai (karaté Cubzac)	19	209,00 €	209,00 €
Judo Club Gauriaguet	36	396,00 €	451,00 €
Team FF 33 St André	39	429,00 €	253,00 €
Karaté Ken Club (Salignac)	24	264,00 €	341,00 €
Cirqu'éveil (Cté fêtes St Antoine)	38	418,00 €	440,00 €
Cirque éveil (amicale laïque Cubzac)	18	198,00 €	231,00 €
	1 094	12 034 €	12 606€

Nombre total de jeunes concernés	1 931	30 668,00 €	30492,00 €
----------------------------------	--------------	--------------------	-------------------

Discussions :

Alain PASTUREAU souligne que 24 associations, et près de 2000 jeunes sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les critères d'intervention de la CCC auprès des associations sportives
- d'allouer aux associations précitées une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 € par an et par jeune de 16 ans et moins licencié pour les associations d'intérêt communautaire (pratique unique) et de 11€ par an et par jeune de 16 ans et moins licencié pour les associations d'intérêt intercommunal (pratique multiple), soit :

Nom association	Nbre jeunes -16 ans	subvention
St André Basket	136	2 992,00 €
Racing Club Cubzaguais (rugby)	183	4 026,00 €
Coqs Peujardais (tennis de table)	43	946,00 €
Stade Cubzaguais Athlétisme	167	3 674,00 €
St André Badminton	93	2 046,00 €
GEFOC (Hand, Taekwondo, Gym) <i>hand 2 310€ + taekwondo 1 892€ + gym 1 441€</i>	322	5 643 €
Flamme Virsacaise - Twirling	34	748,00 €
PASS USEP Peujard	32	352,00 €
USEP St Laurent d'Arce	42	462,00 €
Tennis Club Cubzaguais	175	1 925,00 €
Tennis club de Peujard	14	154,00 €
Association Cubzacaise de tennis	39	429,00 €
Tennis club de Prignac - St Gervais	32	352,00 €
FC Cubzac les Ponts	63	693,00 €
FC Gauriaguet Peujard	61	671,00 €
FC St Laurent St Gervais	102	1 122,00 €
FC St André	229	2 519,00 €
Shukokaï (karaté Cubzac)	19	209,00 €
Judo Club Gauriaguet	36	396,00 €
Team FF 33 St André	39	429,00 €
Karaté Ken Club (Salignac)	24	264,00 €

Cirqu'éveil (Cté fêtes St Antoine)	38	418,00 €
Cirque éveil (amicale laïque Cubzac)	18	198,00 €
Total	1 941	30 668 €

- d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2014 chapitre 65,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les associations précitées tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat et d'objectifs 2014
- de dire que la CdC du Cubzaguais étudiera début 2015 les dossiers des associations qui en auront fait la demande (dossier de demande de subvention 2015).

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

2. Rapport n°2014-28 / Délibération n°2014-28 :

Jacques BASTIDE présente le rapport.

Vu l'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2007 concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges et du LP du secteur de St André de Cubzac en date du 31 décembre,

Vu la délibération n° 98-2007 du 21 décembre 2007, prise par la CdC du Cubzaguais concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges et du LP du secteur de St André de Cubzac, dans laquelle il est précisé que la Communauté de Communes continuerait d'assurer les charges financières des subventions aux UNSS et aux foyers, sous réserve de leur déduction de l'attribution de compensation versée aux commune membres,

Vu la délibération n° 16-2011 du 27 avril 2011, portant à 2€ le montant attribué par élève pour les associations sportives et pour les foyers,

Considérant les dossiers de demande de subvention déposés par de onze associations :

Nom association	Nbre élèves inscrits établissement
UNSS Collège Durkheim (Peujard)	566
UNSS Collège La Garosse (St André)	860
UNSS LP Cousteau (St André)	415
UNSS LGT Cousteau (St André)	482
FSE Collège Durkheim (Peujard)	566

FSE La Garosse (St André)	860
Maison des Lycéens Cousteau (St André)	897
FSE Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac	81
UNSS Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac	81
Comité d'Education Santé Citoyenneté Inter établissement (CESCI)	

Sur proposition de la commission Vie Locale et Animation du Territoire, réunit le 12 mars 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'intervention de la CCC auprès des associations jeunesse des établissements secondaires dans le cadre de sa politique en faveur des associations,
- d'allouer aux associations précitées une subvention de fonctionnement suivant les critères précédemment établit, soit :

Nom association	Nbre élèves inscrits établissement	Montant par élève	Subvention arrondi à l'euro
UNSS Collège Durkheim (Peujard)	566	2	1 132€
UNSS Collège La Garosse (St André)	860	2	1 720 €
UNSS LP Cousteau (St André)	415	2	830 €
UNSS LGT Cousteau (St André)	482	2	964 €
FSE Collège Durkheim (Peujard)	566	2	1 132 €
FSE La Garosse (St André)	860	2	1 720 €
Maison des Lycéens Cousteau (St André)	897	2	1 794 €
FSE Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac	81	2	162 €
UNSS Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac	81	2	162 €
CESCI «Faites le net»			450 €
Total			10 066 €

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les associations précitées tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2014,

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

3. Rapport n°2014-29 / Délibération n°2014-29 :

Jacques BASTIDE présente le rapport.

Par courrier en date 29 janvier 2014, l'association CLAP a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros pour l'année 2014. La subvention allouée en 2013 était de 17 500 €.

Cette subvention est justifiée par l'organisation, comme les autres années, de la programmation de spectacles « jeune public » pour la saison 2014.

Il est proposé de poursuivre le soutien à l'association CLAP, en augmentant la subvention de 2 500 € par rapport à l'année 2013. En effet, ce soutien permettra de mettre en place des actions et des spectacles « jeune public » profitant pleinement et en priorité aux enfants et aux jeunes du Cubzaguais (scolaires, structures enfance et jeunesse intercommunales) afin de limiter les déplacements vers d'autres salles de spectacles.

Discussions :

Alain PASTUREAU précise que pour chacune de ces demandes, des dossiers sont constitués. Ils sont suivis par Olivier Jegou. Il serait très coûteux de les reprographier en grande quantités, mais chacun peut venir les consulter à la CCC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer à l'association CLAP une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000.00 € pour l'année 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2014,

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

4. Rapport n°2014-30 / Délibérations n°2014-30 :

Jacques BASTIDE présente le rapport.

Conformément à l'arrêté Préfectoral en date du 5 décembre 2000, la Communauté de Communes du Cubzaguais adhère, en lieu et place de ses communes membres à la Mission Locale de la Haute Gironde.

Par courrier en date du 27 janvier 2014, l'association Mission Locale de la Haute Gironde a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant, pour l'année 2014, de 23 513,86 € soit 1.18€ par habitant (22 916,05 € en 2013).

De plus, la Communauté de Communes du Cubzaguais participe financièrement chaque année au dispositif de prêt de cyclomoteur à l'attention des usagers de la Mission Locale de la Haute Gironde. L'association a sollicité auprès de la CdC du Cubzaguais, une subvention pour l'année 2014, d'un montant de 2 466,59 € (2 466,59 € en 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association Mission Locale de la Haute Gironde une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 513,86 € et une subvention relative au dispositif de prêt de cyclomoteur d'un montant de 2 466,59 € pour l'année 2014
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2014,

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

5. Rapport n°2014-31 / Délibération n°2014-31 :

Jacques BASTIDE présente le rapport.

Vu la délibération n°2013-93 en date du 18 décembre 2013 allouant une avance sur subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme du Cubzaguais d'un montant de 57 000 € pour l'année 2014

Vu la délibération n°2013-92 en date du 18 décembre 2013 prévoyant d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 077,66 € permettant l'acquisition d'un logiciel de billettique, ainsi que pour la prise en charge du déficit financier des visites des Caves de la Vignolle durant la période estivale 2013.

Vu la demande de l'office du tourisme en date du 04 décembre 2013 qui sollicite une subvention de fonctionnement de 100 000€ (95 000€ en 2013). L'augmentation est justifiée par l'accroissement des charges de personnel liées à la mise en place d'un plan épargne retraite pour un montant d'environ 4 000€ annuel en raison d'un rattrapage à effectuer sur les années antérieures.

Discussions :

Vincent POUX demande quel est le montant du déficit de l'opération des Caves de la Vignolle, ainsi que le montant total de l'opération.

Véronique LAVAUD indique que ce déficit est de 4600 euros, pour un montant total de l'opération d'environ 6000 euros. Le nombre d'entrées avait été surestimé. En revanche le nombre de vente de vin sur place a été surprenant. L'opération ne pourra pas être reconduite cette année en raison de travaux obligatoires sur le site.

Véronique LAVAUD tient par ailleurs à saluer les partenariats noués avec chacune des communes.

Alain PASTUREAU indique qu'il s'agit d'une manifestation qui permet de fédérer les viticulteurs locaux, et de leur donner l'habitude de travailler en commun.

Laurent DUMAS demande combien y a-t-il eu d'entrées.

Véronique LAVAUD répond qu'elle n'a pas les chiffres en tête.

Alain TABONE précise qu'il appartiendra aux prochains élus de regarder s'il existe sur d'autres communes, des sites aménageables pour ce type d'opération.

Vincent POUX indique qu'il serait opportun d'établir un partenariat avec le Pays la matière, notamment concernant le travail en cours sur une carte des viticulteurs.

Véronique LAVAUD répond que l'Office de Tourisme est déjà présent à la commission touristique du Pays. Par ailleurs, il participe à l'élaboration de la Carte des vins, avec le Conseil Général.

Vincent RAYNAL indique qu'il est important de promouvoir cette activité économique majeure de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer à l'Office de Tourisme du Cubzaguais une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 43 000 € portant ainsi à 100 000€ la totalité de la subvention 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier

MME LAVAUD Véronique, Présidente de l'Office de Tourisme, n'a pas pris part au vote.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

6. Rapport n°2014-32 / Délibération n°2014-32 :

Jacques BASTIDE présente le rapport.

Par courrier en date 16 janvier 2014, l'association RELAIS a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 euros pour l'année 2014, identique à celle de 2013 et inchangée depuis l'origine.

Cette subvention permettra à l'association RELAIS de poursuivre les actions dirigées vers les demandeurs d'emploi, notamment la gestion du Point Information pôle emploi par l'intermédiaire d'un personnel dédié à cette action, dont le poste est financé depuis sa création par la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Discussions :

Alain PASTUREAU indique que le dernier Comité syndical du Pays n'ayant pas réuni le quorum, une nouvelle réunion a été organisée ce soir même, à laquelle Florion GUILLAUD, délégué syndical du Pays, sera présent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association RELAIS une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € pour l'année 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2014,

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

7. Rapport n°2014-33 / Délibération n°2014-33 :

Jacques BASTIDE présente le rapport.

Par courrier en date du 3 mars 2014, l'association Croches en Chœur a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros pour l'année 2014. La subvention allouée en 2013 était de 2 500 €.

Cette subvention est justifiée par l'organisation, comme les autres années, du festival Croches en Chœur les 19, 20, et 21 septembre 2014, avec des moyens renforcés sur la qualité de la sonorisation, sur la sécurité et l'accessibilité ainsi que l'amélioration de la scène.

Cette subvention permettra à l'association Croches en Chœur d'organiser la 7^{ème} édition du Festival les 19, 20, et 21 septembre 2014 à St Gervais, avec la participation et un concert de Natasha St Pier avec 450 choristes le dimanche. Le projet 2014 prévoit en outre l'organisation d'un « concert solidaire » le samedi soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association Croches en Chœur une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500€ pour l'année 2014
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2014,

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

8. Rapport n°2014-34 / Délibération n°2014-34 :

Alain PASTUREAU présente le rapport.

Vu la subvention n°2104-14 relative au remboursement des tickets non utilisés des usagers de l'ancien service de transport de proximité Transadapt, remplacé depuis le 1^{er} septembre 2013 par TransGironde Proximité,

Considérant que Madame Brachet Lucette, résidant 100 rue de la Dauge à St André de Cubzac a remis sa demande de remboursement et ses tickets plus tardivement que les autres usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser de manière exceptionnelle le remboursement des tickets Transadapt inutilisés et périmés pour la personne suivante :

NOM Prénom	Commune	Nbre tickets	Montant à rembourser
BRACHET Lucette	St André de Cubzac	10	25.00 €
	TOTAL	10	25,00 €

- d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2014 chapitre 67,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

9. Rapport n°2014-35 / Délibération n°2014-35 :

Alain PASTUREAU présente le rapport.

Vu la délibération par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'approuver le Règlement de fonctionnement de la Micro-crèche d'Aubie et Espessas.

Considérant que les services de la PMI du Conseil Général de la Gironde ont émis quelques remarques sur certains points du règlement de fonctionnement tant sur la forme que sur le fonds et que le souhait de la CDC est de mettre en place **un agrément modulé** :

Les modifications les plus importantes portent sur :

- Mise en place d'un agrément modulé. Cette disposition permet de maximiser les taux de présentéisme sur les débuts et fins de journées.
- Dans la rubrique soins spécifique à l'enfant : il faut préciser paracétamol comme antipyrétique
- La prise de médicaments ne pourra être effectué par la structure il faut préciser : en dehors de tous les protocoles

Les autres points du Règlement de fonctionnement sont inchangés.

Considérant que le nouveau Règlement de fonctionnement doit être applicable à compter du 1^e mai 2014, à la fois pour les familles ayant déjà un enfant dans la structure multi accueil, ainsi que pour les nouvelles inscriptions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de Règlement de fonctionnement annexé à la présente délibération
- de dire que le règlement de fonctionnement prendra effet à compter du 1^{er} mai 2014

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

10. Rapport n°2014-36 / Délibération n°2014-36 :

Alain PASTUREAU présente le rapport.

Vu la délibération par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'approuver le Règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance de St André de Cubzac.

Considérant que la Communauté de Communes souhaite modifier l'agrément modulé déjà en place.

La modification porte sur :

- La modification de l'agrément modulé permettant de maximiser les taux de fréquentation financière sur les horaires du matin et du soir.

Les autres points du Règlement de fonctionnement sont inchangés.

Considérant que le nouveau Règlement de fonctionnement doit être applicable à compter du 1^{er} mai 2014, à la fois pour les familles ayant déjà un enfant dans la structure multi accueil, ainsi que pour les nouvelles inscriptions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de Règlement de fonctionnement annexé à la présente délibération,
- de dire que le règlement de fonctionnement prendra effet à compter du 1^{er} mai 2014

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

11. Rapport n°2014-37 / Délibération n°2014-37 :

Alain PASTUREAU présente le rapport.

Conformément aux dispositions de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, et à l'article 10 des statuts de la communauté de communes du Cubzaguais, il est institué une dotation de solidarité communautaire dont le montant et les critères sont fixés, annuellement, à la majorité des deux tiers du conseil communautaire.

Enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire :

Il est proposé de fixer le montant de l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire à 205 000€.

Les objectifs de la dotation de solidarité :

Les objectifs de la DSC sont fixés de la manière suivante :

- 1° permettre aux communes de faire face à des charges générales ou spécifiques non transférées à la communauté de communes,
- 2° corriger les inégalités de richesses entre les communes,
- 3° maintenir l'intérêt des communes à accueillir des activités économiques,

Ainsi, il est proposé de retenir l'architecture de la DSC de la manière suivante :

- Première fraction : Dotation charges de fonctionnement des communes membres égale à 130 000€,
- Deuxième fraction : Dotation de péréquation égale à 11 000€,
- Troisième fraction : Dotation d'intéressement à l'accueil d'activités économiques égale à 64 000€

Critères de répartition :

Première Fraction :

Il est considéré que les charges des communes sont proportionnelles à la population. Le critère retenu pour la première fraction, est la population légale totale issue du dernier recensement en vigueur depuis le 01 janvier 2014.

Deuxième fraction :

Les inégalités de richesse entre les communes peuvent être mesurées par le potentiel fiscal des 4 taxes, figurant sur les fiches individuelles DGF des communes produites par le Ministère de l'intérieur – DGCL année 2013.

Afin d'établir une péréquation la deuxième fraction de DSC est calculée de manière inversement proportionnelle au potentiel fiscal ci-dessus défini.

Troisième Fraction :

Cette fraction est déterminée en fonction des produits de CET (à savoir CVAE 2013, CFE 2013) par commune, arrondie au millier transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. En fonction de tranches, il est affecté un montant forfaitaire de la manière suivante :

Produits C.E.T 2013

Montant de dotation

< 10 000€	750€
10 001€ - 50 000€	2 750€
50 001€ - 150 000€	4 500€
150 001€ - 700 000€	11 000€
>700 001 €	13 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

1. de faire siennes les conclusions de Monsieur Le Président,
2. d'approuver les critères de répartition définis ci-dessus,
3. d'arrêter le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire par commune suivant le tableau annexé,
4. d'autoriser Monsieur Le Président à verser la Dotation de Solidarité Communautaire 2014 et à procéder au mandatement des montants arrêtés par commune.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

12. Rapport n°2014-38 / Délibération n°2014-38 :

Alain PASTUREAU présente le rapport.

A compter de l'année 2011, le nouveau dispositif fiscal est entré en application, ainsi la Communauté de Communes du Cubzaguais doit voter les taux de Contribution Foncière des Entreprises, de Taxe d'habitation, de Taxe Foncière et de taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Discussions :

Alain PASTUREAU précise qu'il a été décidé lors du débat d'orientation budgétaire de ne pas toucher aux taxes. Par ailleurs, les bases ont très peu évolué cette année, en comparaison avec les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide sur la fixation des taux de fiscalités directes locales de la manière suivantes (à savoir un maintien des taux de l'année 2013) :

	Total
Cotisation Foncière des Entreprises	25,66%
Taxe d'Habitation	7,84%
Taxe Foncière	0,00%

Taxe Foncière propriétés non bâties	2,26%
-------------------------------------	-------

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

13. Rapport n°2014-39 / Délibération n°2014-39 :

Nicolas BERTAUD présente le rapport.

Dans le cadre de l'opération de Zone d'Aménagement Concerté Parc d'Aquitaine, et conformément à la réglementation en vigueur, il a été décidé de créer un budget annexe.

Le cycle de production et de commercialisation, se déroule sur plusieurs exercices, il a donc été décidé de gérer ce budget annexe avec une comptabilité de stocks.

Discussions :

Alain PASTUREAU remercie M. CAPERA d'être venu assister le Conseil communautaire pour le vote des budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le Budget Primitif Annexe de la ZAC Parc d'Aquitaine dans les conditions suivantes :

Le budget s'équilibre à 39 449 819.91 € :

Fonctionnement : 22 702 894.88€

Investissement : 16 746 925.43€

1-Section de Fonctionnement

A-Dépenses : 22 702 894.88€

- **Chapitre 011 (écritures réelles nouvelles dépenses): 7 098 000€** qui se répartissent entre l'acquisition des terrains (1 200 000€), l'achat des études (révision du dossier de ZAC) (70 000€), la réalisation des travaux d'aménagement, maîtrise d'œuvre comprise (5 750 000 €), les honoraires d'avocat et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (50 000€), les annonces et insertions pour le lancement des marchés de travaux (5 000€) et les taxes foncières (23 000€).
- Chapitre 023 : 18 870.18€ Il s'agit du virement prévisionnel à la section d'investissement.
- Chapitre 042 : 15 185 296.88€. Il s'agit d'écriture d'ordre destinée d'une part à enregistrer l'annulation du stock initial de terrains aménagés de la fin d'exercice 2013 (7 872 254.88€), et d'autre part de constater la variation du stock de terrain suite aux ventes prévisionnelles (7 313 042€). Cette dernière écriture se retrouve en recette réelle au chapitre 70.
- Chapitre 043 : 202 000€ Il s'agit de l'incorporation dans les stocks des intérêts de la dette de l'année 2014.

- **Chapitre 66 (écritures réelles nouvelles dépenses) 198 727.82€** qui correspondent à la fois aux intérêts des emprunts qui seront payés en 2014 (202 000€) et aux ICNE (- 3 272.18€).

B-Recettes : 22 702 894.88€

- Chapitre 002 : 0.00€ excédent reporté de l'exercice antérieur.
- Chapitre 042 : 15 062 254.88€ écriture d'ordre qui s'équilibre avec une dépense d'investissement et qui sert à enregistrer la variation de stocks de terrains aménagés. Ainsi dans cette somme se cumulent le stock initial (fin 2013) avec certaines dépenses figurant au chapitre 011 de 2014 auxquelles s'ajoutent les charges financières de l'exercice. De fait, cela représente le coût de la ZAC à la fin de l'exercice 2014 si toutes les dépenses du chapitre 011 sont réalisées.
- Chapitre 043 : 202 000€ Il s'agit du transfert de charges financières.
- **Chapitre 70 (écritures réelles nouvelles recettes) : 7 236 440€** Il s'agit des cessions de terrain à VRB et CFA. Celle du cinéma de proximité n'a pas été portée au budget compte tenu des délais administratifs liés aux autorisations, et en particulier celles commerciales.
- **Chapitre 75 (écritures réelles nouvelles recettes) : 100€** Cette ligne budgétaire a été ouverte dans le cas de remboursement par l'assurance au titre de la protection juridique de frais liés aux procédures d'expropriation.
- **Chapitre 77 (écritures réelles nouvelles recettes) :202 100€** il s'agit de la subvention du budget général au budget annexe.

2-Section d'Investissement

A-Dépenses : 16 746 925.43€

- Chapitre 001: 1 103 670.55€ Il s'agit du déficit d'investissement reporté de l'année 2013.
- Chapitre 040 : 15 062 254.88€ il s'agit d'une écriture d'ordre qui enregistre la variation de stocks produits, qui s'équilibre avec une recette de la section de fonctionnement au chapitre 042. Ainsi dans cette somme se cumulent le stock initial (fin 2013) avec une partie des crédits figurant aux chapitres 011 et 66 de 2014.
- **Chapitre 16 (écritures réelles nouvelles dépenses): 581 000€** Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

B-Recettes : 16 746 925.43€

- Chapitre 021 : 18 870.18€. Il s'agit du prélèvement sur la section de fonctionnement.
- Chapitre 040 : 15 185 296.88€ écriture d'ordre qui s'équilibre avec une dépense de fonctionnement. Elle sert à annuler le stock initial.
- Chapitre 10 : 554 906.67€ Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2013 affecté en section d'investissement.
- Chapitre 1641 : 987 851.70€ il s'agit de l'emprunt prévisionnel servant à couvrir les besoins de financement de ce budget annexe. Le montant sera ajusté en fonction des engagements financiers réels.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

14. Rapport n°2014-40 / Délibération n°2014-40 :

Nicolas BERTAUD présente le rapport.

Discussions :

Alain MICHAUX fait remarquer qu'au chapitre 11, certains travaux pourraient être inscrits en investissement, plutôt qu'en fonctionnement.

Vincent POUX demande s'il existe une pré-estimation du budget lié à la réforme des rythmes scolaires. Quel est l'état d'avancement des travaux de la CDC sur ce sujet ?

Christiane BOURSEAU indique qu'une commission rythmes scolaires a été créée. Il est prévu d'ouvrir deux nouveaux ALSH sur Saint André de Cubzac. Un ramassage des enfants est organisé dans chaque école le mercredi. Il y aura une incidence au niveau du personnel. On n'a pas pour l'instant d'évaluation financière précise.

Alain TABONE ajoute que l'incidence financière dépendra du nombre exact d'enfants inscrits dans les ALSH.

Alain PASTUREAU précise que cette réforme n'impactera pas le budget en année pleine. Les services ont néanmoins fait des évaluations. Par ailleurs, le budget qui est présenté préserve d'importantes marges de manœuvre. Il sera possible de recourir à une décision modificative.

Christiane BOURSEAU indique que dans les communes où la réforme des rythmes scolaires est d'ores et déjà appliquée, il y a moins d'enfants inscrits que prévu.

Vincent POUX répond que lorsque l'on crée un service, on génère de la demande. Il aurait été souhaitable d'avoir, sur le sujet des rythmes scolaires, une approche beaucoup plus générale.

Alain PASTUREAU indique qu'il faut faire confiance au travail de la commission sur les rythmes scolaires.

Alain TABONE rappelle que l'impulsion est venue de la volonté des maires de travailler ensemble, à travers la CDC. Par ailleurs, des élus municipaux, non membres de la CDC ont été inclus dans la démarche. Il s'agit d'un projet qui sera à adapter dans le temps.

Vincent POUX regrette que le tissu associatif n'ait pas été davantage associé à la réflexion. Il faut rechercher autre chose que de l'occupational, et prendre en compte la dimension culturelle et sportive.

Christiane BOURSEAU répond que ce travail a été effectué avec l'Ecole de musique. Pour ce qui concerne les associations, il aurait fallu travailler davantage en amont.

Alain PASTUREAU remercie les services pour leur travail d'élaboration du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le Budget Primitif 2014.

Le budget primitif 2014 reprend les résultats de l'année 2013 ainsi que les restes à réaliser, et s'équilibre à 15 761 339.96€ qui se répartissent de la manière suivante :

- 13 734 822.18€ en section de fonctionnement.
- 2 026 517.78€ en section d'investissement.

Ce budget primitif nécessitera une décision modificative importante, voir même un budget supplémentaire dans la mesure où à ce jour la Communauté de Communes ne dispose pas de toutes les informations. Il s'agit en particulier de la fiscalité, des dotations de l'état et des cotisations aux différents syndicats mixtes.

Par ailleurs, et du fait que le travail n'est pas totalement accompli sur l'adaptation des services aux nouveaux rythmes scolaires, ces derniers n'ont pas été pris en compte dans la programmation budgétaire.

I SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1° Les dépenses : 13 734 822.18€

A Chapitre 011 : Charges à caractère général : 759 587€ (Budget 2013 : 657 290€ Réalisé 2013 : 525 624.49€)

Il a été inscrit sur ce chapitre des crédits d'étude pour la réalisation du document unique, l'assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurance, la reconfiguration du site internet, le lancement de la réflexion sur un nouveau SIAD, un audit financier de la Communauté de Communes et un schéma de mutualisation. Par ailleurs, certains bâtiments de la Communauté de Communes doivent faire l'objet de travaux d'entretien importants d'où une augmentation de la ligne budgétaires « entretien de bâtiments ». Il s'agit en particulier de prendre en compte l'ensemble des prescriptions établies par la Commission Intercommunale d'accessibilités et non réalisées en 2013, la réfection des ouvertures de la Maison de Petite Enfance, la réfection des sols et du couloir de la salle de sport et de différents travaux sur le bâtiment administratif. Une enveloppe financière importante a été réservé à la remise à niveau du PIC sur certaines parties et notamment l'éclairage. Enfin, le fonctionnement à plein régime des nouveaux services justifie également cette augmentation de crédit.

B Chapitre 012 : Charges de personnel : 2 174 400€ (Budget 2013 : 2 053 890€ Réalisé 2013 : 1 971 295.66€)

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2013 afin de tenir compte :

- De l'évolution statutaire de certains agents,
- De l'emploi sur une année pleine de deux contrats d'avenir,
- Du développement des services et en particulier ceux enfance jeunesse,
- Du remplacement d'agents en longue maladie et maternité.

C Chapitre 014 : Atténuation de produits : 2 259 224€ (Budget 2013 : 2 244 600€ Réalisé 2013 : 2 245 382.15€)

Ce chapitre enregistre l'attribution de compensation versée aux communes, ainsi que la dotation de solidarité communautaire. Cette dernière est en augmentation par rapport à 2013, en raison du passage d'un seuil pour une commune concernant la part intéressement au développement économique. Le Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) a été notifié à la Communauté, il est en augmentation de 7 374€ sur un total de 587 724€.

D Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 180 713.39€ (Budget 2013 : 817 095.57€ Réalisé 2013 : 0€).

Ce chapitre constitue une partie de l'autofinancement de la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Cette ligne budgétaire est réalisée à l'issue de l'exercice après constatation du besoin de financement réel de la section d'investissement.

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, et compte tenu des marges de manœuvre de notre établissement il est proposé de financer la totalité du solde des investissements par un prélèvement sur la section de fonctionnement, sans recourir à l'emprunt. Ce prélèvement prévisionnel est en forte baisse en raison du peu de nouvelles opérations d'investissements programmés à ce jour, et des excédents résiduels des restes à réaliser.

F Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section : 95 386.61€ (Budget 2013 : 111 829.43€ Réalisé 2013 : 608 945.43€).

Pour ce qui concerne le Budget primitif 2014, ce chapitre enregistre uniquement les amortissements, qui se retrouvent également en recette de la section d'investissement et constituent une partie de l'autofinancement. Comme l'an passé, ce chapitre enregistrera en cours d'exercice des écritures d'ordre relatives à la cession de terrains sur le Parc Industriel et Commercial La Garosse (Cf. chapitre 024 en investissement), la réalisation sera donc supérieure à la prévision budgétaire.

G Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 8 049 359.36€ (Budget 2013 : 6 565 548.72€ Réalisé 2013 : 2 883 147.03€)

Ce chapitre tient compte des contributions financières de la CDC au SMICVAL, au Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde, et au Syndicat Mixte Gironde Numérique qui ne sont pas connues à ce jour. Par ailleurs, la Communauté de Communes prend en compte son adhésion et celles de ses communes membres, aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte Gironde numérique. Ce chapitre enregistre également les subventions versées aux associations.

Ce chapitre enregistre aussi les reversements d'aides financières de la CAF et de la MSA aux communes signataires du contrat enfance jeunesse.

Enfin, la ligne budgétaire Autres Charges 6558 a été créditée de 5 003 241.45€. Il s'agit de la mise en réserve d'une partie de l'excédent budgétaire.

H Chapitre 66 Charges financières : 7 701.82€ (Budget 2013 : 15 000€ Réalisé 2013 : 11 393.86€)

Ce chapitre enregistre les intérêts de la dette à régler à l'échéance (9 000€) et les ICNE (- 1 298.18€).

I Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 208 450€ (Budget 2013 : 245 350€ Réalisé 2013 : 243 155.29€)

Ce chapitre tient compte de la subvention du budget général au budget annexe « ZAC Parc d'Aquitaine » qui représente un montant de 202 000€. Le reste des crédits concerne principalement le coût de l'aire d'accueil déléguée à AQUITANIS, ainsi que des frais pour d'éventuelles admissions en non valeur.

2° les recettes : 13 734 822.18€

A Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 4 606 320.18€ (Budget 2013 : 4 120 949.72€ Réalisé 2013 : 4 120 949.72€).

Il s'agit du résultat reporté de 2013. En comparant le montant du résultat reporté 2013, au montant mis en réserve, nous en déduisons que le résultat de l'exercice 2014 devrait être excédentaire d'environ 400 000€ dans l'état actuel des dépenses et des recettes prévues.

B Chapitre 013 atténuations de charges : 9 950€ (Budget 2013 : 14 510€ Réalisé 2013 : 11 778.91€).

Ce chapitre tient compte des remboursements des assurances sur les personnels en congé maladie et maternité.

C Chapitre 70 : Produits des services : 432 500€ (Budget 2013 : 392 300€ Réalisé 2013 : 390 975.61€).

Ce chapitre enregistre la contribution financière des usagers aux services publics de la Communauté de Communes. Il est prévu une augmentation du fait du développement de certains services.

D Chapitre 73 : Impôts et taxes : 6 429 632€ (Budget 2013 : 6 160 878 € Réalisé 2013 : 6 257 608€).

Au jour de la conception du budget, les recettes fiscales ne sont pas connues. Le budget reprend donc les montants réalisés en 2013, de manière minorée, en tenant compte toutefois d'une légère augmentation de la fiscalité ordures ménagères qui n'est pas connue à ce jour (faute d'être informé à la fois du produit attendu et des bases fiscales).

E Chapitre 74 : Dotations et Participations : 2 255 610€ (Budget 2013 : 2 020 766€ Réalisé 2013 : 2 301 534.70€).

Ce chapitre enregistre les aides financières de la CAF et de la MSA aux services enfance jeunesse. Elles seront en augmentation du fait du développement des services. Ce chapitre enregistre aussi les compensations fiscales versées par l'Etat ainsi que la DGF inconnue à ce jour. Néanmoins, et comme indiqué lors du DOB, il est attendu une baisse de la DGF, elle a donc été inscrite à un montant inférieur à celui de 2013.

F Chapitre 77 : Recettes exceptionnelles : 810€ (Budget 2013 : 1 200€ Réalisé 2013 : 511 917.61€).

Cette ligne budgétaire a été simplement ouverte, dans l'hypothèse où il y aurait nécessité de passer des écritures.

II SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 2 026 517.78 €

A Opération 2007004 : Parc Industriel et Commercial La Garosse

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
21 Immo corporelles	1 187.50€	1 800€	2 987.50€
23 Immo en cours	75 767.58€	---	75 767.58€
		Total	78 755.08€

Recettes :

Total 0.00€

Besoin de financement prévisionnel 78 755.08€

Cette opération enregistre la fin des travaux d'aménagements et de viabilisation de nouveaux lots sur le Parc Industriel et Commercial La Garosse. De nouveaux crédits sont proposés pour tenir compte d'un avenant technique.

B Opération 2009001 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
23 Immo en cours	25 309.31€	----	25 309.31€
		Total	25 309.31€

Recettes :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
13 Subventions	564 300.20€	---	564 300.20€
		Total	564 300.20€

Excédent de financement prévisionnel 538 990.89€

041 Opération			
Patrimoniales		58 820.00€	58 820.00€
1641 Remboursements	15 000.00	52 000.00€	67 000.00€
capital emprunts			
204 Subventions			
d'équipement versées	315 600.00€	90 000.00€	405 600.00€
21 Immo corporelles	224 452.08€	47 300.00€	271 752.08€
23 Immo en cours	20 000€	210 000.00€	230 000.00€
		Total	1 817 637.09€

Le chapitre 001 correspond au solde de la section d'investissement de l'année 2013. Le chapitre 041 est constitué d'écritures d'ordre visant à intégrer des frais liés aux investissements sur les opérations d'immobilisations. Cela s'équilibre avec une recette d'investissement. Le chapitre 16 enregistre le remboursement du capital des emprunts. Ce chapitre est haussé afin de tenir compte du début du remboursement du prêt à taux 0 de la MSA pour la construction de l'ALSH et de la Micro-crèche.

Le chapitre 204 correspond aux crédits nécessaires pour le soutien aux opérations communales entrant dans le champ du SIADD, ainsi que la participation financière de la Communauté de Communes à la construction du giratoire de la zone logistique.

Les nouveaux crédits portés au chapitre 21 correspondent à l'achat de matériel et outillage, au renouvellement d'équipements bureautiques et informatiques, ainsi qu'à du mobilier et appareil électroménager pour certains services.

Enfin, les crédits prévus au chapitre 23 concernent la construction d'un bâtiment pour les services techniques.

Recettes :

Un autofinancement de 775 600.46€ qui se décompose de la manière suivante :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>021 Virement prévisionnel</i>			
<i>Fonctionnement</i>	---	180 713.39€	180 713.39€
<i>040 Amortissements</i>	---	95 386.61€	95 386.61€
<i>1068 Excédents de</i>			
<i>Fonctionnement capitalisés</i>	---	499 500.46€	499 500.46€

Un financement externe de 616 617.12€ qui se décompose de la manière suivante :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
024 Produits de cession	105 215.00€	100 000.00€	205 215.00€
041 Opérations			
Patrimoniales	---	58 820.00€	58 820.00€
10222 FCTVA	327 582.12€	25 000.00€	352 582.12€
		Total	1 392 217.58€

Besoin de financement de l'opération non affecté : 425 419.51€

Total des besoins de financement des opérations individualisées : 425 419.51€

Besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement couvert par l'emprunt : 0€

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été épuisé, Jean-Pierre BRUN invite les délégués communautaires à partager le verre de l'amitié.

Le Président clôture la séance à 19h40.